

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT D'ABITIBI  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

## AVIS PUBLIC

### AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) D'ABITIBI-OUEST

**AVIS PUBLIC**, est par les présentes, donné par le soussigné, qu'en date du 17 juin 2020, à une séance ordinaire du conseil d'administration de la MRC d'Abitibi-Ouest, tenue par vidéoconférence, alors qu'il y avait quorum, un **RÈGLEMENT** intitulé « *Règlement concernant les animaux sur les territoires non organisés de la MRC d'Abitibi-Ouest* », dit Règlement portant le numéro 04-2020, a été adopté et entrera en vigueur conformément à la Loi.

Il peut être pris connaissance dudit règlement au secrétariat de la MRC d'Abitibi-Ouest, situé au numéro 11, 5<sup>e</sup> Avenue Est à La Sarre ou sur le site internet de la MRC.

DONNÉ A LA SARRE  
Ce 19 juin 2020



Normand Lagrange  
Secrétaire-trésorier  
Directeur général